

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

---

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES  
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS862

## AMENDEMENT

présenté par

M. Gouffier Valente, rapporteur et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 47

À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« mineure ou majeure, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.